|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| GOUV_MINEDNAT_leiw | Ministère de l’éducation nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse  Service de Coordination de la Recherche et de l’Innovation pédagogiques et technologiques | Ministère de l’éducation nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse  Service National de la Jeunesse |

Projet de la « médiation par les pairs à l’école » : Inscription

## 1. Bases conceptuelles

#### L'inscription se réfère au concept national de la « médiation par les pairs à l’école » et à ses conditions-cadres de la dernière version (voir : [www.peermediation.lu](http://www.peermediation.lu)).

La médiation par les pairs ne peut être qu'une partie du projet sur le thème de « la prévention de la violence à l'école ». Établir un lien avec d'autres projets internes à l'établissement scolaire pour prévenir la violence, le programme scolaire et le processus du développement scolaire est indispensable. Établir de manière constructive une culture de conflit et une culture scolaire à tous les niveaux est l'objectif commun.

#### Pour lancer le projet de la « médiation par les pairs à l’école », l'intégrer dans la culture scolaire déjà existante et veiller à ce qu'elle puisse continuer à se développer, il est indispensable d’intégrer déjà assez tôt plusieurs acteurs différents dans la conception et la mise en application du projet.

#### Il faut sensibiliser de différentes manières les enseignants, le personnel du SePAS et du service éducatif, les élèves comme les parents et le personnel administratif et technique. Ceux-ci ne doivent non seulement être informés sur le projet en soi, mais il faut aussi qu'ils soient mobilisés à travers une participation active.

La formation des médiateurs/trices permet de renforcer les compétences sociales des enfants et des adolescents. Ce renforcement sera une victoire pour la communauté scolaire et elle améliora le profil de l'école.

À travers le projet de la « médiation par les pairs à l’école » et par le moyen des entretiens de médiation, les élèves seront particulièrement capables de régler des conflits entre les élèves du même âge. Ce projet ne peut qu’être durable si la direction, les enseignants, entre autres les collaborateurs pédagogiques, les élèves et les parents ont confiance dans les aptitudes des jeunes médiateurs/trices et s’ils acceptent et soutiennent le projet de la médiation par les pairs (par exemple par l'envoi des acteurs impliqués dans un conflit aux entretiens de médiation). Finalement, le projet dépend aussi de la volonté d'établir progressivement une culture de conflit constructive au sein de l'école.

## 2. Conditions-cadres spécifiques à l'établissement scolaire

**2.1. Déroulement du projet**

Le projet est destiné à s'établir durablement au quotidien scolaire.

La phase de mise en œuvre dure généralement 2 ans.

La formation des collaborateurs du projet (2 jours) et celle des coachs (3 jours), qui est basée sur la formation des collaborateurs, font toutes les deux parties de la première année du projet. Durant cette période, ils peuvent, avec le soutien de l'accompagnement scolaire externe, adapter le concept à la situation spécifique de l'école, établir les conditions-cadres concrètes et créer le concept initial de l’établissement concerné.

Les premiers élèves sont généralement formés lors de la deuxième année du projet. À partir de ce moment, les médiations par les pairs deviennent possibles.

Avec la participation souhaitée des élèves, le concept spécifique à l'école sera ainsi continuellement complété.

À partir de la troisième année, l'école peut établir la médiation par les pairs comme une offre continue.

**2.2. Structure du projet**

**2.2.1. L'équipe d'accompagnement des adultes (coachs/collaborateurs de projet)**

Le projet de la "médiation par les pairs à l’école" doit être soutenu par des adultes engagés (par exemple enseignants, personnel du SePAS, personnel du service éducatif, parents). Ils vont accompagner et promouvoir le projet.

L'équipe d'accompagnement doit comprendre au moins 3 coachs formés, afin de bien répartir les différentes tâches. Les coachs sont soutenus par les collaborateurs du projet.

Un coach sera nommé coach principal responsable. Celui-ci assura la communication interne. En outre, il sera la personne de contact officielle pour la direction, le SCRIPT, le SNJ et d'autres services.

En suivant une formation continue, le coach peut devenir un « entraîneur ». Après cette formation continue, celui-ci sera aussi capable de proposer des formations au sein de l'établissement scolaire.

**2.2.2. Les élèves-médiateurs (à partir de la deuxième année du projet !)**

#### Détermination des groupes-cibles

En principe, tous les élèves intéressés peuvent participer au projet, tous ceux qui souhaitent s’engager volontairement ou non, pour leur établissement.

Parce que le projet de la « médiation par les pairs » ne peut pas immédiatement être appliqué à tous les domaines d'une école, le projet doit se développer pas à pas. D'abord, le concept spécifique à l'école devrait détecter quel groupe d'âge sera visé en première instance. De cette manière, il en résulte même les conditions internes à l'école, en termes de publicité des futurs médiateurs, ainsi que pour ceux qui veulent revendiquer les services de la médiation par les pairs.

*Taille du groupe*

Au moins huit élèves-médiateurs devraient être formés au sein de chaque établissement scolaire. Une réduction des membres de l'équipe doit entraîner un effort à assurer de nouveau un groupe capable de travailler avec une taille de groupe appropriée.

**2.2.3. Exigences**

* Il est important que le projet reçoit durant toute sa durée le soutien actif de la direction de l'école, pour ainsi consolider l’acceptation pour la médiation par les pairs, et cela surtout chez les enseignants et les élèves. Pour assurer le succès durable du projet, il est essentiel que toute la communauté scolaire soutienne le projet.
* Le projet, comme la formation des élèves, est basé sur les principes de l'éducation non-formelle. Ainsi, les processus de l'éducation formelle seront judicieusement complétés. Cette complémentarité sera reconnue.
* La formation d'un nombre approprié de collaborateurs du projet (2 jours) et de coachs (3 jours) sera assurée.
* Des réunions régulières du groupe de projet (coachs, collaborateurs du projet et élèves-médiateurs) sont possibles.
* Au plus tard pendant la deuxième année du projet, une salle où les médiations peuvent avoir lieu sans être dérangées devrait être mise à disposition.
* Les instruments qui assurent la qualité sont à établir de façon fiable. Ces instruments sont :

- Le concept et son adaptation, ainsi que sa révision régulière

- Les entretiens soumis à un procès-verbal et réguliers du groupe de projet et les réunions des accompagnateurs scolaires

- Le plan de mesures et des objectifs annuel au début de l'année scolaire

- La check-list pour l'accompagnement scolaire à la fin de l'année scolaire

* La participation aux différentes formes de mise en réseau au niveau local devient possible, par exemple par le biais de rencontres d'échange entre les coachs, les entraîneurs et les collaborateurs du projet ou par la participation aux remises de certificats nationaux.

## 3. L'accompagnement scolaire et les autres offres de soutien

Le SCRIPT et le SNJ soutiennent de différentes manières le projet de la « médiation par les pairs à l’école ».

Pendant la phase de mise en application, qui dure 2 ans, le projet scolaire sera conseillé et accompagné par un accompagnateur spécifique à l'école. Celui-ci sera mandaté par le SCRIPT. Son travail contribuera à assurer le progrès et la qualité du projet. Il sera aussi l'intermédiaire entre le SCRIPT et le projet.

Après la phase de mise en application, un accompagnement de suivi, sous forme de formation continue ou d’accompagnement scolaire, peut être accordé sur demande auprès du SCRIPT pour une durée limitée.

Des offres complémentaires, telles que des mesures de sensibilisation ou des journées d'approfondissement pour les élèves-médiateurs, sont proposées par le SCRIPT et le SNJ selon les besoins et les possibilités. Ces offres peuvent être réalisées au sein d’une école spécifique ou au niveau local dans tous les établissements scolaires.

Le SCRIPT et le SNJ assurent par des mesures diverses, telles que des rencontres d'échange, des bulletins d'informations, des événements extrascolaires, la mise en réseau des établissements qui participent au projet sur le plan national.

## L'inscription pour l'année scolaire ......................

### 1. Ecole :

### 2. Personne de contact au sein de l'équipe d'accompagnement

Nom - Prénom :

Fonction au sein de l'établissement :

Adresse de contact :

Tél :

E-mail :

### 3. Autres personnes d'accompagnement (Coachs/Collaborateurs du projet)

### Nom – Prénom Fonction

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

Les soussignés acceptent les conditions-cadres du projet.

Directeur de l'établissement Signature :

Personne de contact de l'équipe d'accompagnement : Signature :

Date :

**Veuillez envoyer l'inscription à l'adresse suivante :**

Ministère de l‘Education nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse

SCRIPT

c/o Fabienne Abens

eduPôle Walferdange • B.P. 98 • L-7201 Bereldange

Tél: 247-75243• Fax: 247-85137•

e-mail: [fabienne.abens@men.lu](mailto:fabienne.abens@men.lu)